

OBSRVATOIRE DU MARCHE POSTAL AU
4^{ème} TRIMESTRE 2023

SOMMAIRE :

1. QUELQUES DEFINITIONS.....	3
2. INTRODUCTION.....	4
3. LES SEGMENTS DU MARCHE POSTAL.	5
4. LES OPERATEURS DU MARCHE POSTAL.	5
5. LE VOLUME DU COURRIER PAR DESTINATION.	5
6. LE VOLUME DU COURRIER PAR SEGMENT.....	7
7. LE CHIFFRE D'AFFAIRES.....	8
8. LES EMPLOIS DU SECTEUR POSTAL.....	9
9. LES INVESTISSEMENTS DANS LE SECTEUR POSTAL	9

1. QUELQUES DEFINITIONS.

Au sens de la loi n° 2023-26 du 23 juin 2023 déterminant les principes fondamentaux du régime de la Poste au Niger, on entend par :

Activité postale : Ensemble des prestations permettant dans le cadre des relations intérieures ou extérieures d'assurer directement ou indirectement : (i) la collecte, le tri, le transport et la distribution des envois postaux ; (ii) l'émission des timbres-poste et des valeurs fiduciaires postales ; (iii) le transfert postal de fonds ou de mandat postal et autres services financiers concédés.

Autorité de Régulation : Autorité en charge de la régulation des activités postales.

Colis postal : Envoi postal contenant des marchandises ou objets de toute nature, à l'exception des envois de la poste aux lettres, et dont le poids est inférieur ou égal à trente (30) kilogrammes dans les relations internationales et cinquante (50) kilogrammes à l'intérieur du territoire national.

Courrier : Ensemble des envois postaux.

Courrier express : Courrier accéléré ou rapide à délai garanti.

Destinataire : Personne physique ou morale à laquelle est adressée des envois postaux.

Envoi de la poste aux lettres : Tout envoi postal à l'exception des colis postaux.

Envoi postal : Envoi portant une adresse dans la forme où il doit être trié, acheminé et distribué par le prestataire du service universel ou tout autre opérateur postal autorisé. Il peut s'agir en plus de l'envoi de la poste aux lettres, du colis postal, des mandats de poste.

Expéditeur : Personne physique ou morale à l'origine des envois postaux.

Licence : Permis d'exercer une activité soumise à autorisation préalable.

Opérateur désigné : Toute entité gouvernementale ou non gouvernementale désignée officiellement par l'Etat pour assurer l'exploitation des services postaux et remplir les obligations de service universel découlant des Actes de l'Union Postale Universelle sur son territoire.

Services postaux : Services ayant trait à la collecte, au tri, à la transmission et à la distribution des envois postaux.

2. INTRODUCTION.

Aux termes de la loi n° 2018-47 du 12 juillet 2018 portant création, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et de la Poste, l'ARCEP est chargée, entre autres, de « **mettre en œuvre les mécanismes de consultation des utilisateurs et des opérateurs tels que prévus par les lois et règlements en vigueur** ».

C'est dans ce cadre qu'elle a mis en place un observatoire postal qui lui permet de suivre, d'analyser et de présenter régulièrement les évolutions enregistrées sur le marché des activités postales au Niger.

Cet observatoire est alimenté par des informations collectées auprès des opérateurs titulaires d'une autorisation d'exploitation des activités postales, selon une périodicité et un format prédéfini.

L'ARCEP procède à la publication des rapports trimestriels sur son site Internet (**www.arcep.ne**), permettant ainsi aux acteurs concernés d'avoir une meilleure visibilité sur le marché postal.

Cependant, il faut souligner qu'au cours des trois trimestres passés, il n'y a pas eu de publication d'observatoire, ce qui ne permet pas de faire une analyse comparative, mais donne la possibilité d'avoir une référence pour les publications prévues pour l'année 2024.

Le présent rapport fait état des évolutions observées sur marché postal au quatrième trimestre de l'année 2023.

3. LES SEGMENTS DU MARCHÉ POSTAL.

Le marché postal Nigérien est bâti autour de trois segments fondamentaux qui se présentent comme suit :

- **Le segment lettres et paquets** : on parlera ainsi, de courrier ordinaire relatifs aux envois postaux sous la forme de lettres, de paquets et d'imprimés recommandés des particuliers, entreprises et administration, aussi bien en national qu'international ;

- **Le segment Colis**: comme son nom l'indique, ce segment regroupe deux catégories d'envois postaux notamment l'**envoi express**, autrement dit le courrier à délai garanti et, **l'envoi des colis** c'est-à-dire les envois de marchandises. La frontière entre les deux types d'envoi est de plus en plus difficile à délimiter, à travers les types de formats et de la garantie du délai. Le segment concerne aussi bien le national que l'international ;

- **Le segment Autres services**: Il s'agit d'autres services prestés par les opérateurs postaux, entre autres, les services financiers postaux.

4. LES OPERATEURS DU MARCHÉ POSTAL.

Trois opérateurs détenteurs d'une autorisation d'exploitation des activités postales, dont un opérateur désigné, se partagent le marché postal nigérien, avec des dessertes tant nationales qu'internationales. Il s'agit de :

-  STAR EXPRESS NIGER;
-  NIGER POSTE;
-  DHL NIGER.

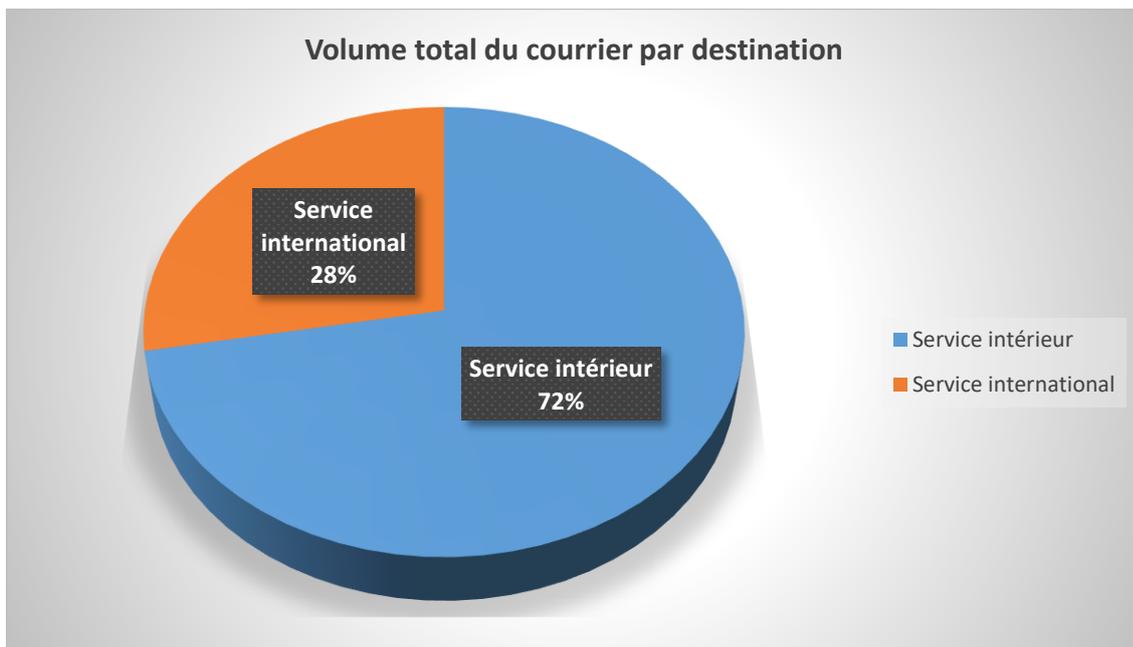
5. LE VOLUME DU COURRIER PAR DESTINATION.

- ✓ Le service intérieur désigne les envois postaux collectés et distribués à l'intérieur du Niger par les opérateurs postaux.
- ✓ Le service international désigne les envois postaux échangés entre le Niger et les autres pays.

Ainsi, au cours du quatrième trimestre de 2023, le volume global du service courrier enregistré est de 4484 envois composé de 3235 courriers du service intérieur, et de 1249 courriers du service international, comme l'indique le tableau ci-dessous.

Destination	Nombre	Pourcentage
Service intérieur	3 235	72%
Service international	1 249	28%
Total	4 484	100%

La part du courrier de service intérieur s'établit à 72% et le service international détient 28%, comme le montre le graphique ci-dessous.



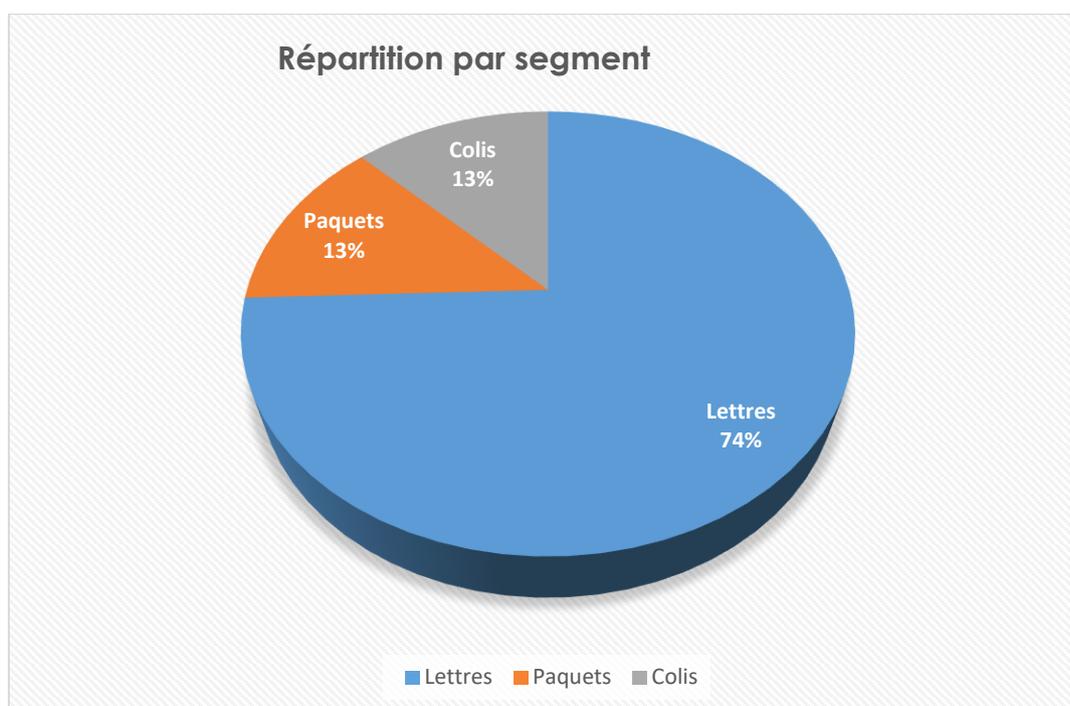
Graphique n°1 : Part de marché par service.

6. LE VOLUME DU COURRIER PAR SEGMENT.

Au quatrième trimestre de 2023, le volume global du courrier généré pour l'ensemble du marché postal est de 4484 envois, soit 3374 envois lettres, 587 envois paquets et 560 envois colis, comme l'indique le tableau ci-après.

Segment	Nombre	Pourcentage
Lettres	3 337	74%
Paquets	587	13%
Colis	560	12%

La répartition par segment se présente comme indiquée sur le graphique suivant.



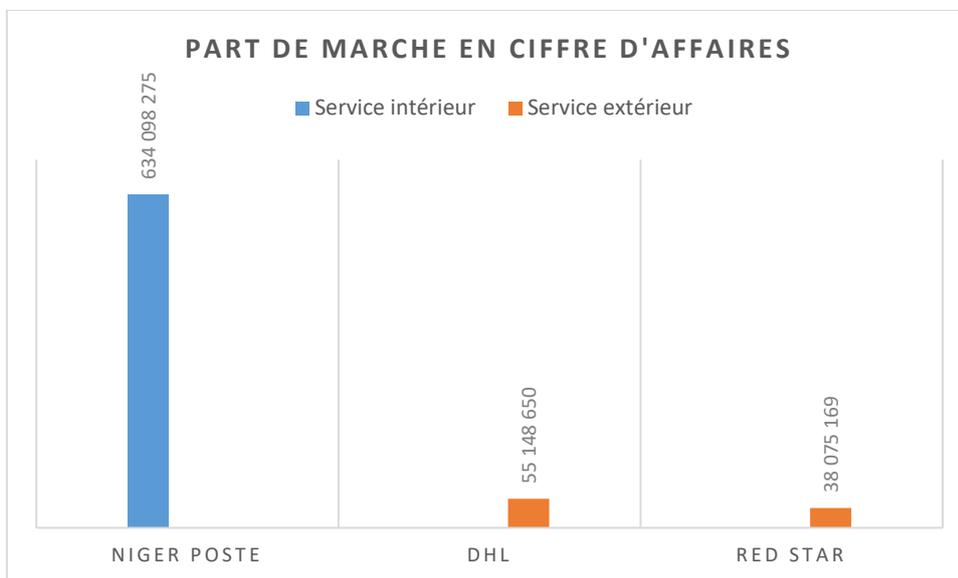
Graphique n°2 : Répartition par segment.

7. LE CHIFFRE D'AFFAIRES.

Au cours du quatrième trimestre 2023, les opérateurs du marché postal nigérien ont réalisé un chiffre d'affaires global de 727 322 094 FCFA. Ce chiffre d'affaires est essentiellement réalisé par le volume global d'envois postaux, comme l'indique le tableau ci-après.

Service	NIGER POSTE	DHL	RED STAR	Total
Service intérieur	634 098 275	0	0	634 098 275
Service extérieur	0	55 148 650	38 075 169	93 223 819
Total	634 098 275	55 148 650	38 075 169	727 322 094
Pourcentage	87%	8%	5%	100%

En ce qui concerne le service intérieur du pays, l'opérateur désigné Niger Poste détient 87%. A l'international, les deux opérateurs à savoir DHL et STAR EXPRESS détiennent respectivement 8% et 5% de part du marché, comme le montre le graphique ci-dessous.



Graphique n°3 : Part de marché en chiffre d'affaires.

8. LES EMPLOIS DU SECTEUR POSTAL.

Au Niger, le secteur postal emploie du personnel à temps plein comme à temps partiel. Au quatrième trimestre de l'année 2023, le secteur a employé un effectif de 427 agents. On remarque aisément que NIGER POSTE est le plus grand pourvoyeur d'emplois.

9. LES INVESTISSEMENTS DANS LE SECTEUR POSTAL

En termes d'investissement au cours du quatrième trimestre de l'année 2023, le secteur postal a enregistré des investissements de 32 345 253 FCFA. Seul NIGERPOSTE a fait des investissements pendant ce trimestre.